



## PRIX

Abonnement	Prix en CHF
<b>EVACOM Standard</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accès aux tests uniquement (y compris 20 unités BrightEvolution/an, 100 unités PersProfile.com/an &amp; <b>150 unités tests ENI</b>)</li><li>• 20 personnes maximum en utilisation simultanée.</li></ul>	3'600.--/année
<b>EVACOM Plus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accès aux tests uniquement (y compris 30 unités BrightEvolution/an, 150 unités PersProfile.com/an &amp; <b>150 unités tests + auto-formation ENI</b>)</li><li>• 30 personnes maximum en utilisation simultanée.</li></ul>	5'000.--/année
<b>EVACOM Maxi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accès à l'ensemble de la plate-forme (y compris 50 unités BrightEvolution/an, 100 unités PersProfile.com/an &amp; <b>210 unités tests + auto-formation ENI</b>)</li><li>• 30 personnes maximum en utilisation simultanée.</li></ul>	7'500.--/année

Autres formes d'abonnements sur demande

Ces prix comprennent :

- l'ensemble des disciplines disponibles;
- les mises à jour régulières des contenus;
- la formation et assistance au responsable de la plate-forme.

Non compris :

- les frais d'acquisition et de mise à jour des logiciels nécessaires à l'utilisation d'EVACOM;
- les unités de tests dépassant les quantités contractuelles.



# CONTRAT D'ABONNEMENT

**Abonnements :**

- EVACOM Standard
- EVACOM Plus
- EVACOM Maxi

Autre formule :

.....

.....

.....

**Entreprise :**

.....

**Organe responsable  
de la gestion de l'EE :**

.....

**Responsable de l'EE :**

.....

**Adresse EE :**

.....

.....

.....

**Date & signatures :**

.....

.....



## Conditions générales

- Conditions de paiement : La cotisation annuelle doit être versée dans les 60 jours après facture.
- Validité du contrat : Le présent contrat entre en vigueur le \_\_\_\_\_ et remplace les précédents contrats EVACOM.
- Résiliation du contrat : Pour la fin d'une année, par les 2 parties moyennant un délai de 3 mois.
- Réadaptation de prix : La participation forfaitaire aux frais de la CSEE est réadaptée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le nouveau montant est communiqué à l'organe responsable de la gestion de l'entreprise d'entraînement au plus tard à la fin du mois de septembre de l'année précédente.
- Responsabilités : Dans toute la mesure permise par la législation en vigueur, la CSEE et ses fournisseurs ne sont en aucun cas responsables de tout dommage spécial, indirect, accessoire, moral ou exemplaire quel qu'il soit.
- Sont compris et sans limitation : les dommages entraînés par la perte de bénéfices, l'accès, l'utilisation, le stockage ou la perte d'information.
- De même que l'interruption des affaires, les préjudices corporels, la perte de confidentialité, le défaut de remplir toute obligation y compris les obligations de bonne foi et de diligence raisonnable, la négligence et toute autre perte pécuniaire ou autre perte de quelque nature que ce soit.
- La CSEE et ses fournisseurs ne sont en aucun cas responsables de tout dommage découlant de, ou de toute autre manière lié à, l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le Produit EVACOM, la prestation ou la non-prestation des Services d'assistance ou autrement en vertu de ou relativement à toute disposition, que ce soit en cas de faute, de délit (y compris la négligence), de responsabilité stricte, et ce, même si la CSEE ou l'un de ses fournisseurs a été avisé de la possibilité de tels dommages.